FEULLETON du CANADA

UN MYSTERE

LA CHAMBRE BLEUE

DEUXIÈME SÉRIE DE LA FEMME MYSTÉRIEUSE.

(Suite)

Maurice, qui était bien loin de douter de la résolution prise par son hôte, commença par s'informer des nouvelles de sa santé. Il lui demanda en riant s'il ne s'était rien passé d'extraordinaire la nuit, dans la chambre bleue, et si le fantôme d'Hélène de Sainte-Maure n'était pas venu le tirer par les pieds. Comme à toutes ces questions, Robert répondait négativement et d'un air distrait, Maurice le prit par le bras, et ayant allumé un cigare sans autre préambule, l'invita à venir faire connaissance avec le domaine de la Roche d'Eon, qu'il n'avait pu voir la veille, puisqu'il était arrivé à la nuit close.

Pris ainsi au dépourvu, et désireux d'éviter une explication embarrassante, Robert suivit silencieusement son guide partout où il plut à celui-ci de le conduire, pensant bien trouver, dans la matinée, une occasion propice pour s'esquiver sans qu'on s'en aperçut. Aussi bien, Maurice était sans défiance aucune, et, dans sa rêve inépuisable de bonne humeur, il entremêlait, à chaque instant, tous les détails qu'il se plaisait à donner son hôte sur l'antique châtellenie de sa grand'mère, de propos plus ou moins gais et généralement étrangers à l'objet de cette inspection matinale.

Cependant le mutisme obstiné de Robert, et l'empreinte très-caractéristique que laisse généralement sur tout visage humain une nuit d'insomnie finirent par attirer l'attention de l'insoucieux cicérone, et s'arrêtant tout à coup dans sa promenade, puis se posant en face de son camarade de régiment, qu'il regarda fixement :

—Ah ça ! dit-il, mon cher Robert, bien que ces gueux de Bédouins aient accrédité le plus sot des proverbes en disant que la parole est d'argent et le silence d'or, je ne suppose pas que vous voudriez prendre exemple sur eux. Nous ne sommes plus ici en Algérie, Dieu merci ! et je vais m'engoisiller si vous me laissez parler tout seul,

— Excusez moi, mon cher Maurice, reprit Robert, tout est nouveau ici pour moi. Je suis au spectacle et il me semble que d'ordinaire les spectateurs se bornent à regarder et à écouter

— A la bonne heure ! mais sous réserve d'applaudir ou de siffler ; et quand on ne fait ni l'un ni l'autre, c'est que le spectacle n'intéresse guère. Tenez, je ne vous fais pas l'injure de croire que vous avez eu peur cette nuit dans la chambre bleue ; mais à coup sûr, il se passe en vous quelque chose d'étrange. Voyons, soyez franc Robert. Seriez-vous amoureux, par hasard ?

— De qui ?

— Eh ! mais, que sais-je ? Peut être de la petite meunière, de Luciennette. Convenez que vous la regrettez un peu.

— En aucune façon, dit Robert, et je vous assure même que je n'y ai jamais songé.

— Vous avez tort. Elle est la fille de sa mère, et vous savez le proverbe : Bon chien chasse de race. N'est-ce pas, Bou-Maza ? ajouta-t-il en caresssant son lévrier.

— Pas un mot de plus sur ce sujet, Maurice, je vous en prie. Nous sommes trop jeunes, vous et moi, pour savoir si c'est à tort ou à raison qu'on a accusé la mère. Et, quant à la fille, je ne saurais oublier qu'elle a pour père un brave sous-officier qui a été longtemps au régiment mon seul ami, je devrais même dire mon seul protecteur.

—Diable ! mon cher, vous êtes sévère, à ce que je vois, en matière amoureuse. Je voudrais que ma grand'mère vous entendit. Cela lui donnerait une fière opinion de vous. Au surplus, je ne veux pas vous prendre en traître mais gare à vous ! D'ici à peu de jours, il y aura grand nombre au château pour le mariage de ma sœur, et je vous préviens que j'ai résolu de vous lancer ; oui, mon cher, il faut en prendre votre parti : nous ferons ensemble la cour à toutes les jolies femmes et c'est bien le diable qui s'en mêlera si nous ne parvenons, vous et moi, à faire nos frais. Allons ! c'est entendu, n'est-ce pas ?

Robert était à la fois étourdi par la faconde de Maurice et pénétré de honte de répondre à tant de cordialité par une sorte de trahison. Il ne jugea pas en conséquence devoir pousser plus loin la dissimulation sur le parti qu'il avait résolu de prendre,

— Ecoutez, mon cher Maurice, s'écria-t-il, vous m'avez demandé tout à l'heure d'être bien franc avec vous ?

— Mais comment donc, mon cher, reprit Chalandray ; je vous je demande encore. Je fais mieux : je vous en prie.

— Eh bien ! je suis un sauvage, vous le savez, peu fait pour frayer avec tout ce beau monde que vous attendez ici ; croyez, m'en vous me laisserez reboucler ma valise et m'en aller au plus vite. Ne cherchez pas à me retenir, je vous en supplie.

—Hein ? plait il ? Vous croyez que je vais vous laisser partir ainsi au déboîté ? Non pas, certes, et je vous préviens que je vais appeler main forte. Voici justement ma sœur que j'aperçois. Claire ! Claire, viens donc !

En effet, dans ce moment même, mademoiselle de Chalandray traversait une allée voisine. Elle était en simple peignoir de mousseline et coiffée d'un large chapeau de paille de forme rustique, sous lequel débordait son opulente chevelure blonde, dont la brise du matin agitait capricieusement les boucles ondoyantes.

Entre toutes les statues qui formaient la haie dans l'allée embreuse qu'elle traversait alors d'un pas si léger et si allègre, sa taille svelte et élégante se détachait harmonieusement sous les grands arbres et sur le fond des vertes charmilles. On eut dit une statue d'Hébé, déesse de la jeunesse, animée par quelque émule de Pygmalion et descendue de son piédestal.

A la voix de son frère, Claire accourut et tendit familièrement la main au jeune officier, comme si elle eût déjà vu en lui une vieille connaissance

— Tu lui donnes la main, dit Maurice ; ah ? je t'engage à la retirer bien vite. Croiras-tu qu'il veut déjà nous quitter ?...

—Comment ! monsieur, reprit mademoiselle de Chalandray avec une petite moue pleine de charme, avez vous oublié que vous êtes mon prisonnier, et faut il donc déjà vous traiter en déserteur ? Oh ! c'est bien mal !

— Dis donc, ajouta Marice, que c'est un crime, abominable, et qu'il mérite pour le moins d'être fusillé

—Oui, certainement ! s'écria la jeune fille.

—Et fusillé par ces yeux-là ! repartit Maurice. Gare à vous, mon cher, vous n'en réchapperiez pas.

—Et moi, reprit mademoiselle de Chalandray d'un ton chagrin, moi qui venais vous chercher pour vous donner votre première leçon de danse ! Vous savez que c'était chose convenue entre nous.

Puis, baissant la voix :

—Voyons, dit-elle en regardant fixement Robert, suivant l'expression vulgaire, dans le blanc des yeux, Maurice m'a tout dit. Je sais que ma grand'mère est loin d'avoir été aussi aimable pour vous qu'elle aurait dû l'être, que vous le méritez d'ailleurs ; mais il faut être indulgent : elle est vieille, infirme. Quand vous en serez-là comment serez-vous vous même ? vous serez peut être encore bien pire qu'elle.

—Oh ! quant à moi, ajouta Maurice, je suis sûr de mon fait je prendrai du tabac, j'aurai la goutte et je serai grognon en diable.

—Et puis, reprit la jeune fille, est ce qu'on jette ainsi le manche après la cognée dès le premier coup ? Allons, fiez vous en donc un peu à moi ; ma grand'mère me porte quelque affection ; je me charge de plaider votre cause auprès d'elle, de la cathéchiser de mon mieux. Maurice m'aidera de son côté : n'est ce pas, frère ?

—C'est cela, petite sœur. Tu commanderas la charge, une charge à fond, et tu verras comme je donnerai sur l'ennemi, je veux dire sur la grand'maman. Elle n'aura seulement pas le temps de s'y reconnaître.

—Eh bien ! dit Claire, que vous faut il de plus, monsieur l'impatient ?

Robert était évidemment dans un grand embarras pour se défendre contre tant de grâce et de gentillesse, et il n'opposait aux efforts de son interlocutrice que des réponses d'autant plus évasives qu'il eût été capable de se couper la langue avec ses dents plutôt que de laisser soupçonner le motif de sa résolution De son côté, mademoiselle de Chalandray qui s'était promis, en vraie fille d'Eve qu'elle était, de gagner son procès, n'était pas encore à bout d'arguments.

—Ecoutez, monsieur, s'écria-t-elle tout à coup, je fais une supposition, tout à fait inadmissible : c'est que ma grand'mère garde vis à vis de vous, malgré tous mes efforts, une attitude un peu hargneuse. Eh bien ! il faut que vous sachiez qu'elle se lève fort tard, qu'il est même bien rare qu'elle paraisse au déjeuner. C'est autant de gagné pour vous comme vous voyez. Il y aura encore les dîners et les soirées, je le sais bien ; mais c'est sitôt passé! Nous ferons de la musique, nous chanterons, nous danserons.

—Mais, mademoiselle, balbutia Robert, je ne suis pas plus musicien que danseur Je suis aussi ignorant que sauvage.

—Il ment ! interrompit Maurice, je t'assure qu'il ment. Il m'a chanté hier soir un air de Robert le Diable.

—Eh bien ! vous écouterez, vous regarderez. D'ailleurs, j'ai des droits sur vous que je n'ai pas encore essayé de faire valoir, et, puisque vous m'y forcez, je vais le faire. Ne vous souvient il plus du jour où, vous voyant passer à Alger parmi les blessés sous les fenêtres de l'hôtel de la Régence, je vous ai jeté mon mouchoir pour étancher le sang qui coulait de votre blessure ? C'était peut être là un acte un peu inconsidéré de ma part, bien que la foule m'y invitât, et j'ai pu vous donner ainsi mauvaise opinion de moi Aussi, tout d'abord, je ne m'en suis vantée à pesonne et je me suis enfui bien vite pour me cacher, comme si j'avais fait une mauvaise action. C'est égal, à partir de ce jour là vous êtes devenu mon obligé, entendez vous : Maurice vous le dira comme moi.

—Certainement, dit Maurice en riant, tout ce qu'il y a de plus compromise.

—Donc, reprit mademoiselle de Chalandray, vous avez contracté une dette envers moi, et il me convient aujourd'hui de reclamer le prix de cette dette. Ce prix sera, de votre part un serment d'obéissance absolue ; non seulement vous allez rester ici, je le veux, je l'exige ; mais, en présence de mon frère, vous allez me donder votre parole d'honneur que vous ne chercherez pas à nous quitter sans y être autorisé par moi. Le voulez-vous ?

—C'est cela, fit Maurice. Allons ! chevalier, un genou en terre, et jurez de n'être pas un félon !

Jusqu'à ce moment la physionomie de Robert en lui résistant courtoisement aux instances dont il était l'objet, avait gardé l'empreinte de ce demi-sourire que les hommes les plus complètement étrangers aux convenances du monde abdiquent a peine en pareil cas lorsqu'ils se trouvent en présence d'une femme, surtout quand cette femme est jeune et jolie. Mais poussé alors, comme on dit, jusque dans ses derniers retranchements, placé entre un devoir impérieux et toutes les séductions d'une requête, que tout autre que lui peut-être n'aurait pas eu la force de décliner, il sentit une sueur froide couler sur son front, et une expression de souffrance et presque de douleur se peindre instantanément sur son visage.

(*A Continuer*)

Reglement No.--

Reglement pour prelever la somme de $45.000 pour les raisons mentionnees plus bas et pour autoriser l'emission des debentures ensuite.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever la somme de $45,000 pour les raisons suivantes :--

(1.) Pour paver les portions des rues de la ville d'Ottawa, sur lesquelles la Compagnie des chars électriques doit poser sa voie pendant cette année courante, la somme de..... $20,000 00

(2. Pour reconstruire un pont sur la rivière Rideau à ou aux environs de l'endroit du pont appelé pont Cumming la somme de..... $15,000 00

(3. Pour l'élargissement des rues Sparks et Wellington aux environs de leur jonction 10,000 00

Total $45,000 00

Et pour les motifs ci-haut mentionnes, il sera nécessaire d'émettre des débentures de la Municipalité de la ville d'Ottawa pour la somme de $45,000,00 payables comme on le verra plus loin.

Et attendu qu'il serait nécessaire de prélever annuellement pendant la période de temps de 20 ans, par une taxe spéciale répartie sur tous les contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, pour payer la dite dette et les intérêts la somme de trois milles trois cents trente dollars.

Et attendu que le montant des taxes de toute propriété taxable de la Municipalité de la ville d'Ottawa d'après les derniers états et rapports de la ville est de $17,602,360

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville d'Ottawa déclare et ordonne ce qui suit :

1. Il sera reconnu légal par le Maire de de la dite ville d'Ottawa, pour les motifs précités, d'emprunter la dite somme de $45.-000.00 et d'émettre des débentures de la dite Municipalité au montant de $1.000 en sommes de pas moins de $100 chaque payable en vingt ans à partir de la date à laquelle cette ordonnance sera en vigueur et de porter l'intérêt à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année payable par semestre le vingt neuvième des mois de juin et de décembre chaque année pendant le cours des dites débentures.

2. Les dites débentures, capital et intérêts seront payables à la banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

3. Il sera reconnu légal par le maire de la dite Municipalité et il est déjà autorisé et commandé de signer et d'émettre les dites débentures autorisées à être émises et de faire signer les coupons et ceux d'intérêt par le Trésorier de la dite ville d'Ottawa et le Greffier de la dite ville d'Ottawa déjà autorisé et commandé de mettre le sceau de la ville sur les débentures.

4 Il sera prélevé et collecté annuellement par une taxe spéciale sur toutes les propriétés taxables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, par dessus et au delà de tous les autres taux et taxes, la somme de dix-huit cents piastres pour le paiement de l'intérêt durant la mise en circulation des dites débentures, et aussi la somme de quinze cents trente piastres pour le paiement de la dite dette, faisant en tout la somme de trois milles trois cents trente piastres qui seront prélevées annuellement comme il est mentionné plus haut, et une pareille taxe spéciale sera suffisante chaque année pour produire la dite somme de trois milles trois cents trente piastres et sera prélevé et collecté tous les ans durant la mise en circulation des dites débentures et chacune d'elles.

5. La dite somme de $45,000,00 une fois réalisée sera utilisée pour les travaux mentionnés plus haut.

6. Ce règlement sera mis en vigueur le vingt neuvième jour de juin A. D. 1891. Et attendu que ce règlement a besoin du consentement des contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, avant le passage définitif du dit règlement, et attendu qu'il est nécessaire de fixer une date et une place pour prendre le vote des contribuables sur le dit règlement proposé, et aussi un jour pour s'entendre finalement sur le dit règlement en Conseil :

Il est décidé par le dit Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa que les votes des contribuables de la ville d'Ottawa seront demandés sur le dit règlement par les officiers députés rapporteurs nommés plus bas le mercredi, dix septième jour de Juin A. D 1891, commençant à neuf heures dans la matinée et finissant jusqu'à cinq heures de l'après-midi aux places mentionnées plus bas :

QUARTIER VICTORIA

No 1 Toute la partie du quartier Victoria, située au nord du centre de la rue Queen du pont Pooley aux limites de la ville. Place du Poll à la Press House.

2o Toute la partie du quartier Victoria au sud du centre de la rue Queen et de la rivière Ottawa, nord du chemin Richmond et ouest du Pont Pooley jusqu'aux limites ouest de la ville. Place du Poll 279 à l'est de la rue Bridge.

No 2 Toute la partie du Quartier Victoria situé au nord du centre de la rue Wellington du pont Dufferin sur l'est, au pont Pooley sur l'ouest. Place du Poll à l'Abbott House 374 rue Wellington.

No 4 Toute la partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Sparks ; sud du centre de la rue Wellington ; ouest du canal Rideau et est du centre de la rue Concession. Place du poll No 232 rue Wellington.

QUARTIER DALHOUSIE

No 5 Borné au nord par le chemin Richmond et la rue Wellington ; au sud par la rue Edward, l'avenue Primrose et la rue Maple ; à l'ouest par la rue Preston et à l'est par la rue Concession. Place du poll No 525, rue Albert.

No 6 Borné au nord par la rue Edward et l'avenue Primrose ; au sud par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Louise, de là vers l'ouest le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division, sur l'ouest par la rue Division, à l'est par la rue Concession. Place du poll No 7 station du feu ; rue Somerset nord.

No 7 Borné au nord par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Lisgar, puis vers le sud le long de la rue Lisgar jusqu'à son intersection avec la rue Louise, puis le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division ; au sud par le canal Rideau et le lac Dow et à l'est par la rue Concession. Place du Poll au No 385 rue Beil.

No 8 Borné au nord par le chemin Richmond jusqu'à son intersection avec la rue Preston, puis au sud le long de la rue Preston à son intersection avec la rue Maple, puis le long de la rue Maple à la rue Division; au sud par les blocks 126, 125, 124, 123 et la rue Pine ; à l'ouest par les limites de la ville et à l'est par la rue Division. Place du Poll à Rochester House, No 99, rue Cedar.

No 9. Borné au nord par les blocks 119, 120, 121, 122 et la rue Pine ; au sud par le canal Rideau et le lac Dow ; à l'ouest par les limites de la ville ; et à l'est par la rue Division et le lac Dow ; Place du poll à Payne's House, No 395 rue Rochester.

QUARTIER WELLINGTON

No 10. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne ; à l'ouest par le centre de la rue Concession ; et à l'est par le centre de la rue Bay. Place du poll encoignure des rues Bay et Maria.

No 11. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne ; à l'ouest par le centre de la rue Bay; et à l'est par le centre de la rue Kent. Place du poll No. 2 Station de feu, rue Lyon.

No 12. Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Cooper ; à l'ouest par le centre de la rue Kent ; et à l'est par le centre de la rue Bank. Place du poll No 233 rue Gloucester

No 13. Borné au nord par le centre de la rue Cooper ; au sud par les limites sud de la ville ; à l'ouest par le centre de la rue Kent à son intersection avec la rue Anne à ensuite le long du centre de la rue la rue la rue Concession, puis le long de ville ; Concession aux limites sud de la Bank. et à l'est par le centre de la rue Anne, Place du Poll 524 rue Bank, ouest.

QUARTIER CENTRAL

No 14. Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Gilmour ; à l'est par le centre de la rue O'Connor, et à l'ouest par le centre de la rue Bank. Place du poll à la boutique Mills, No. 188 rue Albert.

No 15. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Gilmour, à l'est par le centre de la rue Metcalf ; à l'ouest par le centre de la rue O'Connor. Place du poll chez Robinson, 138 rue Sparks.

No 16 Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Gilmour ; à l'est par le centre de la rue Elgin ; à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe. Place du poll chez Claff, 54 rue Queen.

No 17 Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Anne ; à l'est par le canal Rideau et à l'ouest par le centre de la rue Elgin. Place du Poll à la boutique Polen, No 113, rue Maria.

No 18 Borné au nord par le centre de la rue Gilmour jusqu'à son intersection avec la rue Elgin, puis au sud le long de la rue Elgin à la rue Anne, puis à l'est le long de la rue Anne au canal Rideau ; au sud et à l'est par le canal Rideau ; et à l'ouest par le centre de la rue Bank. Place du Poll, la maison de Madame Betts, 123 rue Anne, Stewarton.

QUARTIER ST GEORGE

No 19 Toute la partie du quartier St George, située au sud du centre de la rue St Georges ; nord du sud ou ligne de derrière des lots faisant front sur le côté sud de la rue Rideau, ouest du centre de la rue Cumberland et est du canal Rideau Place du Poll 190 rue Rideau sud.

No 20 Toute la partie du Quartier St George située au sud du nord de la ligne de dernière des lots faisant face au côté nord de la rue Besserer ; nord du centre de la rue Théodore ; ouest du centre de la rue Cumberland ; et est du canal Rideau. Place du Poll No 3 Station du feu, rue Besserer.

No 21 Toute la partie du quartier St George située au sud de la ligne de derrière des lots faisant face au nord des lots de la rue Rideau ; nord du centre de la rue Besserer ; ouest de la rivière Rideau ; et est du centre de la rue Cumberland. Place du Poll maison de Joseph Pott, 223 rue Besserer.

No 22 Toute la partie du quartier St George située au sud du centre de la rue Besserer ; nord du centre de la rue Stewart, ouest de la Rivière Rideau, et est du centre de la rue Cumberland. Place du Poll, maison Montgomerry No 212, avenue Daly.

No 23 Toute la partie du quartier St George qui est bornée au nord par le centre de la rue Stewart ; au sud par les limites sud de la ville ; à l'ouest par le centre de la rue Cumberland jusqu'à son intersection avec la rue Théodore, puis à travers la rue Théodore à l'ouest du canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau. Place du Poll au No 233 rue Eriel.

QUARTIER BY

No 24 Borné au sud par le centre de la rue George ; au nord par le centre de la rue York ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie ; à l'est par le centre de la rue King. Place du Poll au By Ward Market Hal.

No 25 Borné au sud par le centre de la rue York ? au nord par le centre de la rue Clarence ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie, et à l'est par le centre de la rue King. Place du Poll 184½, rue Clarence.

No 26 Borné au sud par le centre de la rue Clarence ; au nord par le centre de la rue Murray ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie et à l'est par le centre de la rue King Place du Poll No 5 station du feu, rue Cumberland.

No 27 Borné au sud par le centre de la rue Murray ; au nord par le centre de la rue St Patrick ; à l'est par le centre de l'avenue Mackenzie, et à l'est par le centre de la rue King, Place du poll No 104 rue Murray.

No 28. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au nord du côté de la rue Rideau ; au nord par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence ; puis vers l'est le long du centre de la rue Chapelle ; puis au nord le long du centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice ; et à l'ouest par le centre de la rue King Place du Poll à la maison McCann, No 276 rue Clarence.

No 29. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau ; au nord par le centre de la rue St Patrice ; à l'est par la rivière Rideau ; et à l'ouest par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence, puis vers l'est le long du centre de la rue Clarence à la rue Chapelle, puis vers le nord le long du centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice. Place du poll à Anglasea Square Market Hall.

QUARTIER OTTAWA

No 30. Borné au sud par le centre de la rue St Patrice ; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Church ; à l'ouest par le centre de la rue Sussex et à l'est par le centre de la rue King. Place du poll à la maison Bérubé No. 221 rue Dalhousie.

No. 31 Borné au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue St André ; à l'ouest par le centre de la rue King ; à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Charles Robert, No 509 rue St Patrice.

No 32 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue St André ; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Water ; à l'ouest par le terrain du gouvernement, comprenant les lots de 1 à 6 inclusivement sur le côté ouest de la rue Essex ; et à l'est par le centre de la rue Cumberland. Place du poll chez Joseph Gariepy, 173, rue Dalhousie.

No 33 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face sur le côté nord de la rue St André jusqu'à son intersection avec la rue King ; puis vers le nord le long du centre de la rue King à la rue St André ; puis vers l'est le long du centre de la rue St André à la rivière Rideau ; au nord par le centre de la rue Cathcart ; à l'ouest par le centre de la rue Cumberland ; et à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Mme Pinard, 265 rue Water.

No 34 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue Cathcart jusqu'à son intersection avec la rue Cumberland, puis vers le nord le long du centre de la rue Cumberland à son intersection avec la rue Cathcart, puis vers l'est le long de la rue Cathcart à la rivière Rideau ; au nord par le centre de la rue Bolton ; à l'ouest par la rivière Ottawa ; et à l'est par la rivière Rideau. Place du poll à la salle Bingham

No 35. Toute la partie du quartier Ottawa située au nord du centre de la rue Bolton. Place du poll à McFariane's house, 160 rue McTaggart.

No 36. Toute la partie du quartier Rideau de la ville d'Ottawa située au sud de l'allée Maple et de l'avenue Princesse ; nord de la rivière Rideau, ouest de l'avenue Beechwood et est de la terrasse Butternut. Place du pool à Albert Hall.

Suit la liste des personnes nommées officiers rapporteurs pour présider aux places de poll mentionnées plus haut :

Places de pool No 1—Thomas McCloy.
" 2—Geo. Carman
" 3—James Clarke.
" 4—G. A. Mann.
" 5—Charles Murphy.
" 6—James Peterkin.
" 7—George Fowler
" 8—W. Y. Rochester.
" 9—J. Blyth.
" 10—H. Simon.
" 11—Harry May.
" 12—D. H. McLean
" 13—James Hickey.
" 14—H. A. McIvor.
" 15—Alex Daff.
" 16—C. H. Cluff.
" 17—James Thompson.
" 18—R. T Allan.
" 19—Jos Potts
" 20—A Parsons
" 21—T. J. Jones
" 22—H Davis
" 23—A M. Sutherland.
" 24—Geo W. Séguin
" 25—Alexis McDonald
" 26—P. M Duffy
" 27—Augustin Lemay
" 28—George Mainville
" 29—Thomas Morris.
" 30—P. R Valliquette.
" 31—Z. Foisy.
" 32—N. Bérichon.
" 33—L. Alexis Lerrard
" 34—E. Châteauvert.
" 35—John MacFarlane
" 36—Thos. Tubman.

Le vendredi, le 27ième jour de Mai, A. D. 1891 le Maire se tiendra à son office à l'Hôtel de ville, dans la ville d'Ottawa, à 10 hrs. du matin, pour nommer par écrit les personnes qui assisteront aux différents polls et à l'appel final des votes par le greffier des citoyens qui seront prononcés pour ou contre le passage du règlement projeté.

Le greffier du conseil de la Municipalité de la ville d'Ottawa assistera à l'Hôtel de vil e dans la dite ville d'Ottawa à l'heure du midi, le jeudi, dix huitième jour de juin A.D. 1891 pour faire connaitre le nombre de votes donnés pour ou contre le projeté règlement. Publié pour la première fois le dix-neuvième jour de mai A. D. 1891.

AVIS

Rappelez-vous que ce document est la copie exact du règlement qui a été pris en considération par le Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, et lequel sera finalement mis en vigueur par le dit Conseil dans le cas du consentement des voteurs, après un mois de la date de la première publication, du dix-neuvième jour le premier mai 1891.

Et que les votes des électeurs qualifiés de la dite Municipalité seront en conséquence pris, le mercredi 17 juin A.D. 1894, à partir de neuf heures du matin à cinq heures du soir du meme jour, et qu'au jour, à l'heure et aux places assignées pour recevoir les votes des électeurs, les polls seront ouverts

W. P. LETT,
Greffier de la ville

Ottawa, ce jour dix-neuvième mai 1891.

Bryson, Graham & Cie.

DRAPS ET TWEEDS.

Nous avons maintes fois répété que nos magasins renfermaient les meilleurs draps, les tweeds les plus solides pour habillements.

Plusieurs milliers de gens en ville et des environs déclarent la même chose aujourd'hui. Ils s'en sont servis.

Nouveau Tweed pour Habillements a 30c.
Nouveau Tweed pour Habillements a 38c.
Nouveau Tweed pour Habillements a 40c.
Nouveau Tweed pour Habillements a 50c.
Nouveau Tweed pour Habillements a 65c.
Nouveau Tweed pour Habillements a 75c.
Nouveau Tweed pour Habillements a 85c
Nouveau Tweed pour Habillements a 95c.
Nouveau Tweed pour Habillements a $1.00
Nouveau Tweed pour Habillements a $1.10
Nouveau Tweed pour Habillements a $1.25

Serges, Bleu Marin a 45c.
Serges, Bleu Marin a 60c.
Serges, Bleu Marin a 65c.
Serges, Bleu Marin a 70c.
Serges, Bleu Marin a 75c.
Serges, Bleu Marin a 85c.

Serges, double largeur, marin, a $1.25
Serges, double largeur, marin, a $1.40
Serges, double largeur, marin, a $1.75
Serges, double largeur, marin, a $2.25
Serges double largeur, marin, a $2.65
Serges, double largeur, marin, a $3.50

Aussi un assortiment complet de draps pour dames, assez légers pour l'été, assez habillées pour porter partout. Les meilleures nuances de tan et de faon. Trois prix, 95c, $1.25, $1.50.

Bryson, Graham & Cie.

146, 148, 150, 152 et 154 Rue Sparks.

Specialite d'Epiceries de Choix.

John Murphy & Co.

Grande vente speciale de bas d'ete et de linge de dessous

Bas de cachemire pour dames.

Bas de cachemire pour demoiselles.

Bas de cachemire pour enfants.

Bas noirs en soie, teinture solide.

Bas noirs en Balbriggan, teinture solide.

Bas noirs en coton, teinture solide, pour dames, demoiselles et enfants.

Bas noirs pour enfants en cachemire fort et bien teints, bas noirs en coton, double genoux, double chevilles.

Linge de dessous d'été en cachemire mérinos et en Balbriggan pour dames et enfants.

Vente spéciale de gants.

Gants de coton pour dames

Gants de fil pour dames.

Gants de soie pour dames.

Mitaines de soie pour dames.

Mitaines de toutes couleurs.

John Murphy & Co.

IMPORTATEURS

66-68 Rue Sparks

Nous agrandissons notre manufacture et afin d'alléger le déménagement nous vendons, pour argent comptant, à des prix spéciaux toutes nos

PORTES, FENETRES, JALOUSIES

BOISERIES

The E. B. EDDY Co.

HULL.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE